

La convocation a été adressée individuellement le 25 juin 2025 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 2 juillet 2025.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 2 juillet 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 juillet, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni salle Pierre Desproges à Aix-sur-Vienne, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD.

Présents : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Christiane GADAUD, Monique LE GOFF, Catherine FEVRIER, Martine POTTIER, Christine TREILLARD, Thierry LHERITIER, Ginette BUISSON

Excusés : Patrick BENAYOUN, Caroline CHERBEIX, Raymonde BAUWIN RICHE

Secrétaire : Christelle MOUNET

Quorum : 9 (atteint)

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté.

I – BILAN LUTTE CONTRE LA PRECARITE MENSTRUELLE

Le CCAS, dans son engagement à réduire les inégalités sociales, a réfléchi à des actions à destination des jeunes filles et femmes et a proposé d'orienter son action sur la précarité menstruelle lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 juin 2024.

L'installation d'un distributeur de protections périodiques à la piscine municipale avait alors été approuvée.

Ce distributeur a été installé dans le hall de la piscine municipale le 17 septembre 2024 et reste accessible à toutes pendant les heures d'ouverture.

Avec un réapprovisionnement mensuel, en moyenne, la consommation à ce jour est de 190 serviettes hygiéniques et 300 tampons. Ce service correspond donc à une demande. De plus le distributeur est resté en parfait état avec aucun abus à signaler.

Fort de ce constat et dans la continuité de cette action, afin de toucher un plus grand nombre de jeunes filles et femmes, il pourrait être envisagé l'installation d'un distributeur supplémentaire dans le vestiaire dames du gymnase Sylvain Chazelas, il serait ainsi accessible aux personnes qui fréquentent le gymnase dans le cadre de leurs activités sportives.

Madame Martine POTTIER souhaite savoir si l'installation d'un deuxième distributeur répond à un besoin plus important.

Monsieur René ARNAUD explique que l'installation du distributeur dans le hall de la piscine était un test et que ce dernier ayant été concluant, l'installation d'un deuxième distributeur peut être envisagé pour essayer de toucher plus de monde.

L'assemblée approuve l'installation d'un deuxième distributeur dans le vestiaire dames du gymnase Chazelas pour la rentrée 2025.

Monsieur ARNAUD souhaite que l'information soit transmise aux associations qui utilisent le gymnase.

II – DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Madame Christelle MOUNET présente les dossiers de demande d'aide financière.

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
1/02.07.2025 <i>Délibération</i> 2025/30	493	Demande d'aide financière pour un départ en colonie de vacances	Favorable	28,00 €
2/02.07.2025 <i>Délibération</i> 2025/31	590	Demande d'aide financière de 143,00 € pour le paiement d'une facture d'ordures ménagères	Favorable	143,00 €
3/02.07.2025 <i>Délibération</i> 2025/32	0	Demande d'aide financière de 267,80 € pour le paiement d'une facture de camping	Favorable	267,80 €

III – COLIS DES AINES

Madame Marie-Claire SELLAS présente quatre colis des marques Laredy, Cellier du Périgord, Esprit Gourmet et Ducs de Gascogne.

Une dégustation est proposée afin de faire une sélection.

Le choix des membres du CA s'arrête sur le colis de la marque Cellier du Périgord.

Il est composé comme suit :

Composition	Colis solo à 18,00€	Colis couple à 26,00€
Terrine Bordelaise au Saint-Estèphe	90 g	180g
Bloc de Foie Gras de Canard artisanal du Périgord	65 g	120g
Confit Extra de Figs	28 g	50 g
Coq au Vin de Bergerac et Ses Petits Légumes	300g	600 g
Fondants artisanaux	50 g	50 g
Dessert Pomme Caramel BIO	45 g	120 g
Crousti-Caramel	4 g	4 g
Crousti-Praliné	4 g	4 g
Mini –Cookies Artisanaux	-	50 g
Vin Blanc Moelleux AOP Côtes de Bergerac	37,5 cl	75 cl

IV – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur René ARNAUD demande à Monsieur LHERITIER comment s'est passée la Braderie du Secours Populaire du 28 juin dernier.

Ce dernier répond que la journée s'est très bien passée avec une très forte affluence le matin, beaucoup plus calme l'après-midi en raison de la chaleur.

Monsieur LHERITIER remarque que les familles bénéficiaires des aides du Secours Populaire ne reviennent pas régulièrement, il se demande si ce n'est pas lié au fait que les locaux soient un peu excentrés et souhaite savoir si quelque chose peut être envisagé pour pallier ce problème.

Monsieur René ARNAUD répond que l'emplacement du local avait été validé par le Secours Populaire et que cela ne semblait poser aucun problème à l'époque de la réhabilitation du bâtiment. Il a été très surpris de lire dans la presse locale cette remarque négative à propos du positionnement du local, sachant que jusqu'à présent on lui avait dit que les bénéficiaires s'organisaient en termes de covoiturage !

Monsieur René ARNAUD souhaite rencontrer l'ensemble des membres de l'antenne d'Aixe du Secours Populaire afin d'évoquer la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.